

**Rapports du Commissaire aux comptes  
Exercice clos le 31.12.2020**

**LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT  
DU CHER**

5 Rue Samson

18000 BOURGES

5 Rue Samson  
18000 BOURGES

**Exercice**  
**du 1<sup>er</sup> janvier 2020**  
**au 31 décembre 2020**

---

## **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

---

Aux membres,

### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT DU CHER relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT DU CHER à la fin de cet exercice.

### **Fondement de l'opinion**

#### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

### **Justification des appréciations**

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil

---

d'administration et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise sanitaire liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces

---

informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à BOURGES,  
Le Commissaire aux Comptes,

**COMPTAFRANCE,**  
Jérôme GOMBERT

Signé électroniquement le 03/06/2021 par  
Jerome Gombert



5 Rue Samson  
18000 BOURGES

**Exercice**  
**du 1<sup>er</sup> janvier 2020**  
**au 31 décembre 2020**

---

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

**Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos  
le 31 décembre 2020**

---

Aux membres,

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

**CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L.612-5 du code de commerce.

Fait à BOURGES,  
Le Commissaire aux Comptes,

**COMPTAFRANCE,**  
Jérôme GOMBERT

Signé électroniquement le 03/06/2021 par  
Jerome Gombert



	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/20	Net au 31/12/19
ACTIF IMMOBILISE				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits assimilés				
Droit au bail				
Autres immob. incorporelles / Avances et acompte				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains	7 524	4 800	2 724	3 924
Constructions	441 323	310 172	131 151	140 449
Installations techniques, matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles	230 859	217 437	13 422	12 626
Immob. en cours / Avances et acomptes	16 066		16 066	10 558
Biens reçus par legs / donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
TIAP & autres titres immobilisés	960		960	960
Prêts	12 500		12 500	12 500
Autres immobilisations financières	539		539	539
<b>Total I</b>	<b>709 771</b>	<b>532 408</b>	<b>177 363</b>	<b>181 557</b>
ACTIF CIRCULANT				
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	11 324		11 324	14 088
Créances				
Usagers et comptes rattachés	383 499	22 507	360 991	339 411
Créances reçues par leg ou donations				
Autres créances	473 521		473 521	313 932
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	749 891		749 891	340 032
Charges constatées d'avance	14 903		14 903	17 317
<b>Total II</b>	<b>1 633 138</b>	<b>22 507</b>	<b>1 610 631</b>	<b>1 024 781</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)	2 360		2 360	4 720
Prime de remboursement des obligations (IV)				
Ecarts de conversion – Actif (V)				
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)</b>	<b>2 345 269</b>	<b>554 916</b>	<b>1 790 353</b>	<b>1 211 058</b>

	Net au 31/12/20	Net au 31/12/19
FONDS PROPRES		
<b>Fonds propres sans droit de reprise</b>	<b>46 917</b>	<b>46 917</b>
Première situation nette établie		
Fonds statutaires	46 917	46 917
Dotations non consommables		
Autres fonds propres sans droit de reprise		
<b>Fonds propres avec droit de reprise</b>		<b>6 000</b>
Fonds statutaires avec droit de reprise		
Autres fonds propres avec droit de reprise		6 000
Ecarts de réévaluation	106 714	106 714
<b>Réserves</b>		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres réserves		
Report à nouveau	134 210	143 352
<b>Excédent ou déficit de l'exercice</b>	<b>23 911</b>	<b>-9 142</b>
<b>Situation nette (sous-total)</b>	<b>311 752</b>	<b>293 841</b>
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	6 500	6 500
Provisions réglementées		
Droit des propriétaires (commodat)		
<b>Total I</b>	<b>318 252</b>	<b>300 341</b>
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		57 120
<b>Total II</b>		<b>57 120</b>
PROVISIONS		
Provisions pour risques	25 830	
Provisions pour charges	111 078	49 781
<b>Total III</b>	<b>136 907</b>	<b>49 781</b>
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts	138 017	146 657
Découverts et concours bancaires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	138 017	146 657
Emprunts et dettes financières diverses	9 250	7 583
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	31 548	27 638
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	307 464	261 687
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	133 109	184 461
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	55 587	55 007
Produits constatés d'avance	660 219	120 783
<b>Total IV</b>	<b>1 335 194</b>	<b>803 815</b>
Ecarts de conversion – Passif (V)		
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)</b>	<b>1 790 353</b>	<b>1 211 058</b>

	du 01/01/20 au 31/12/20 12 mois	du 01/01/19 au 31/12/19 12 mois
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		
Cotisations	56 020	39 227
<b>Ventes de biens et de services</b>	<b>477 075</b>	<b>688 392</b>
Ventes de biens		
Ventes de prestations services	477 075	688 392
<b>Produits de tiers financeurs</b>	<b>1 100 829</b>	<b>1 006 906</b>
Concours publics et subventions d'exploitation	1 100 829	1 006 906
Vts des fondateurs ou conso. de la dot. consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Contributions financières		
Repr. / amort., dépréc., prov. et transferts de charges	177 590	184 977
Utilisation des fonds dédiés		2 323
Autres produits	9 447	21 901
<b>Total I</b>	<b>1 820 962</b>	<b>1 943 726</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
Achats de marchandises		
Variations de stock		
Autres achats et charges externes	675 093	753 807
Aides financières	31 716	
Impôts, taxes et versements assimilés	46 436	54 678
Salaires et traitements	611 709	722 258
Charges sociales	194 921	290 877
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	41 890	20 719
Dotations aux provisions	111 078	49 781
Reports en fonds dédiés		57 120
Autres charges	34 681	24 923
<b>Total II</b>	<b>1 747 523</b>	<b>1 974 163</b>
<b>1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>	<b>73 439</b>	<b>-30 437</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immob.		
Autres intérêts et produits assimilés	29	22
Repr./ provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets / cessions de valeurs mob. de placement		
<b>Total III</b>	<b>29</b>	<b>22</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>		
Dotations aux amort., aux dépréciations et provisions		
Intérêts et charges assimilés	1 991	1 583
Différences négatives de change		5
Chges nettes / cessions de valeurs mob. de placement		
<b>Total IV</b>	<b>1 991</b>	<b>1 588</b>
<b>2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)</b>	<b>-1 962</b>	<b>-1 566</b>
<b>3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)</b>	<b>71 477</b>	<b>-32 003</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
Sur opérations de gestion	13 469	37 432
Sur opérations en capital		
Reprises provisions, dép., et transferts de charge		

	du 01/01/20 au 31/12/20 12 mois	du 01/01/19 au 31/12/19 12 mois
<b>Total V</b>	<b>13 469</b>	<b>37 432</b>
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	35 205	14 571
Sur opérations en capital		
Dot. amortissements, aux dépréciations et provisions	25 830	
<b>Total VI</b>	<b>61 035</b>	<b>14 571</b>
<b>4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)</b>	<b>-47 566</b>	<b>22 860</b>
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
<b>Total des produits (I + III + V)</b>	<b>1 834 459</b>	<b>1 981 180</b>
<b>Total des charges ((II + IV + VI + VII + VIII))</b>	<b>1 810 549</b>	<b>1 990 322</b>
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>23 911</b>	<b>-9 142</b>
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
<b>TOTAL</b>		
<b>CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite		
Personnel bénévole		
<b>TOTAL</b>		



## **Description de l'objet social, des missions sociales et des moyens de l'entité**

### **Objet social**

L'association a pour but, au service de l'idéal laïque, démocratique et républicain, de contribuer au progrès de l'éducation sous toutes ses formes. Elle fédère et rassemble des personnes morales et des membres animés du même esprit.

### **Missions sociales**

L'association participe à l'élaboration démocratique et à la mise en œuvre des politiques publiques d'éducation, de formation, d'action culturelle, sportive et sociale, en ce qu'elles favorisent sur le territoire départemental une réelle garantie des droits civils et politiques, économiques et sociaux, des libertés fondamentales et du progrès de la démocratie.

### **Moyens mis en œuvre et ressources**

L'association favorise le développement et accompagne l'action des associations locales et des groupements affiliés et elle peut se doter, sur proposition du conseil d'administration et décision de l'assemblée générale, de structures adéquates pour favoriser la rencontre et le débat entre citoyens ou pour gérer un domaine d'activité déterminé dès lors qu'elles s'inscrivent dans le cadre de son objet social.

## **Règles générales**

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 31/12/2020 par les dirigeants de l'association.

## **Méthode générale**

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de commerce et du plan comptable général.

## **Changement de méthode d'évaluation**

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

## **Changement de méthode de présentation**

La première application du règlement ANC n°2018-06 constitue un changement de méthode comptable.

Le bilan et le compte de résultat de l'exercice précédent ne sont pas modifiés. En effet aucun texte n'a autorisé une présentation avec effet rétroactif du bilan et du compte de résultat comme si le règlement ANC n°2018-06 avait été appliqué dans les comptes dès l'ouverture de l'exercice précédent.

Aucun changement n'a trouvé à s'appliquer rétrospectivement.

Il n'y a pas d'impact à l'ouverture de l'exercice.

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2020 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2018-06 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'association a arrêté ses comptes en respectant le règlement ANC n°2018-06 et, à défaut d'autres dispositions spécifiques, à celles du règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

### **Immobilisations corporelles et incorporelles**

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

### **Méthode d'amortissement**

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remise et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition après déduction des rabais, remise et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- \* Terrains et aménagements : 50 ans
- \* Constructions : 25 ans
- \* Agencements des constructions : 5 à 10 ans
- \* Installations générales, agencements et aménagements divers : 5 à 10 ans
- \* Matériel de transport : 5 ans
- \* Matériel de bureau : 3 à 10 ans
- \* Matériel informatique : 3 ans
- \* Mobilier : 10 ans

### **Créances**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### **Provisions**

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

### **Produits et charges exceptionnels**

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

## Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
– Frais d'établissement et de développement				
– Fonds commercial				
– Autres postes d'immobilisations incorporelles	11 088		11 088	
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>11 088</b>		<b>11 088</b>	
– Terrains	7 524			7 524
– Constructions sur sol propre	276 627			276 627
– Constructions sur sol d'autrui				
– Installations générales, agencements et aménagement des constructions	171 076		6 380	164 696
– Installations techniques, matériel et outillage industriels				
– Installations générales, agencements aménagement divers	37 497	5 320	14 494	28 323
– Matériel de transport	67 074			67 074
– Matériel de bureau et informatique, mobilier	140 187	2 000	6 725	135 462
– Emballages récupérables et divers				
– Immobilisations corporelles en cours	10 558	5 508		16 066
– Avances et acomptes				
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>710 543</b>	<b>12 828</b>	<b>27 599</b>	<b>695 772</b>
– Participations évaluées par mise en équivalence				
– Autres participations				
– Autres titres immobilisés	960			960
– Prêts et autres immobilisations financières	13 039			13 039
<b>Immobilisations financières</b>	<b>13 999</b>			<b>13 999</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>735 631</b>	<b>12 828</b>	<b>38 688</b>	<b>709 771</b>

## Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
– Frais d'établissement et de développement				
– Fonds commercial				
– Autres postes d'immobilisations incorporelles	11 088		11 088	
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>11 088</b>		<b>11 088</b>	
– Terrains	3 600	1 200		4 800
– Constructions sur sol propre	142 591	5 527		148 118
– Constructions sur sol d'autrui				
– Installations générales, agencements et aménagements des constructions	164 663	3 771	6 380	162 054
– Installations techniques, matériel et outillage industriels				
– Installations générales, agencements aménagements divers	37 497	520	14 494	23 523
– Matériel de transport	58 800	3 484		62 284
– Matériel de bureau et informatique, mobilier	135 835	2 520	6 725	131 630
– Emballages récupérables et divers				
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>542 985</b>	<b>17 022</b>	<b>27 599</b>	<b>532 408</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>554 074</b>	<b>17 022</b>	<b>38 688</b>	<b>532 408</b>

## Etat des créances

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
<b>Créances de l'actif immobilisé :</b>			
Créances rattachées à des participations			
Prêts	12 500		12 500
Autres	539		539
<b>Créances de l'actif circulant :</b>			
Créances Clients et Comptes rattachés	383 499	383 499	
Autres	473 521	473 521	
Charges constatées d'avance	14 903	14 903	
<b>Total</b>	<b>884 962</b>	<b>871 923</b>	<b>13 039</b>
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

## Produits à recevoir

	Montant
Clients, Factures A Etablir	72 399
ASP – Chomage partiel	16 016
CPAM – IJJ nettes à percevoir	930
Produits à recevoir	85 086
<b>Total</b>	<b>174 431</b>

## Tableau de variation des fonds propres

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	Ala clôture
Fonds propres sans droit de reprise	46 917				46 917
Fonds propres avec droit de reprise	6 000			6 000	
Ecart de réévaluation	106 714				106 714
Réserves					
Report à Nouveau	143 352			9 142	134 210
Excédent ou déficit de l'exercice	-9 142	9 142	23 911		23 911
<b>Situation nette</b>	<b>293 841</b>	<b>9 142</b>	<b>23 911</b>	<b>15 142</b>	<b>311 752</b>
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	6 500				6 500
Provisions réglementées					
Droits de propriétaires (Commodat)					
<b>TOTAL</b>	<b>300 341</b>	<b>9 142</b>	<b>23 911</b>	<b>15 142</b>	<b>318 252</b>

## Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires	49 781	51 942	49 781		111 078
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales					
sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges		25 830			25 830
<b>Total</b>	<b>49 781</b>	<b>77 772</b>	<b>49 781</b>		<b>136 907</b>
<b>Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :</b>					
Exploitation		111 078	49 781		
Financières					
Exceptionnelles		25 830			

## Etat des dettes

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
– à 1 an au maximum à l'origine				
– à plus de 1 an à l'origine	138 017	10 673	28 216	99 127
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	80	80		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	307 464	307 464		
Dettes fiscales et sociales	133 109	133 109		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	64 757	64 757		
Produits constatés d'avance	660 219	660 219		
<b>Total</b>	<b>1 303 646</b>	<b>1 176 303</b>	<b>28 216</b>	<b>99 127</b>
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	8 640			
(**) Dont envers les associés	9 171			

## Charges à payer

	Montant
Fournisseurs – Achats de biens ou d	87 575
Intérêts courus (à détailler)	80
Dettes provisionnées pour congés à	74 015
Autres charges à payer	2 441
Charges sociales sur congés à payer	35 771
Autres charges à payer	882
<b>Total</b>	<b>200 762</b>

## Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	14 903		
<b>Total</b>	<b>14 903</b>		

## Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Produits constatés d'avance	38 861		
Produit Affiliation Ligue part nati	5 365		
Produit Affiliation Ligue part dépa	2 064		
Produit Adhésion Ligue part nationa	1 577		
Produit Adhésion Ligue part départe	7 653		
Produit APAC TGA TLE GAP	10 597		
<b>Total</b>	<b>66 116</b>		

### Subventions d'exploitation

Suivi des subventions affectées

	Montant initial	Fonds à engager au début de l'exercice A	Utilisation en cours de l'exercice B	Engagements à réaliser sur nouvelles ressources affectées C	Fonds restants à engager en fin d'exercice A - B + C
2019 : ARS, accueil d'enf		18 620	18 620		
2019 : CR, A vos idées		38 500	38 500		
<b>Total</b>		<b>57 120</b>	<b>57 120</b>		

Concours publics et subventions

	Union européenne	Etat	Collectivités territoriales	CAF	Autres	Total
Concours publics						
Subventions d'exploitation	50 357	271 158	406 515	123 340	249 460	1 100 829
Subventions d'équilibre						
Subventions d'investissement						
						<b>1 100 829</b>

### Résultat exceptionnel

Opérations de l'exercice

	Charges	Produits
Provisions pour risques et charges	25 830	
Produits sur prestations antérieures		13 469
Charges sur prestations antérieures	12 557	
Charges sur subventions antérieures	22 648	
<b>TOTAL</b>	<b>61 035</b>	<b>13 469</b>

### Effectif

Effectif moyen du personnel : 28 personnes.

	Effectif Hommes	Effectif Femmes	Effectif Total	Effectif équivalent (Temps plein)
Cadres	4	2	6	6
Employés	7	15	22	22
Ouvriers				
Contrat Emploi Solidarité				
Contrat de Qualification				
Contrat Retour Emploi				
Contrat initiative Emploi				
<b>Total</b>	<b>11</b>	<b>17</b>	<b>28</b>	<b>28</b>

### Engagements donnés

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
<b>Privilège de prêteurs de deniers sur ensemble immobilier (288 mois) – prêt 136K€</b>	<b>131 815</b>
<b>Hypothèque conventionnelle (288 mois) – prêt 136K€</b>	<b>142 399</b>
Autres engagements donnés	274 214
<b>Total</b>	<b>274 214</b>

**Engagements reçus**

	<b>Montant en euros</b>
Plafonds des découverts autorisés	
<b>Caution SOCAMA sur emprunt Citroën Berlingo</b>	<b>2 286</b>
Avals et cautions	2 286
Autres engagements reçus	
Legs nets à réaliser	
Total	2 286